

Délibération n°2019-031

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1^{er} octobre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du C.A du 23 mai 2019

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2019 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 18
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 3	Abstention : 1

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 2 octobre 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY